

Lanrivoaré, le 01<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DES OPERATIONS  
ET DE L'EXPLOITATION**  
*Service Public d'Assainissement Collectif*  
Réf. : O.M./SPAC\_Zonage\_01/09/2015.

**DREAL Bretagne**  
*Service Connaissance, Prospective Evaluation*  
*Division Evaluation environnementale*  
L'Armorique – 10 rue Maurice Fabre – CS96515  
35065 RENNES CEDEX

OBJET: Demande d'instruction « au cas par cas » du zonage d'assainissement de Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu et Ploumoguier

Monsieur le Préfet,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Code de l'Environnement prévoit une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet de zonage d'assainissement doit faire l'objet d'une **évaluation environnementale** (articles L122-4 à L122-12 et R122-17 à R122-24 du Code de l'Environnement).

La compétence assainissement étant devenue compétence communautaire, la maîtrise d'ouvrage de cette étude est portée par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Les communes de Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu et Ploumoguier, située dans le Finistère, sont en cours de révision du zonage d'assainissement des eaux usées. L'assainissement collectif de ces communes est géré sur la station d'épuration de Plougonvelin.

Nous vous demandons de bien vouloir instruire la présente demande d'instruction « au cas par cas » concernant le zonage d'assainissement des eaux usées.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen au cas par cas, accompagné du rapport de révision du zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'études DCI Environnement en charge du zonage d'assainissement. Ce rapport comprend une présentation du territoire communal et des milieux naturels associés (Natura 2000, zones humides, ...), d'une étude des scénarios et du choix du zonage retenu par les communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Jean-Luc ROPARS** **André TALARMIN**



Pièces jointes :

- Projet d'arrêté de mise à enquête publique du zonage d'assainissement
- Dossier d'enquête publique

Correspondance à adresser à Monsieur le Président / Al lizheroù zo das gas d'an adrouz Prezidant

**Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) / Kumuniezh-kumunioù bro an Hirwazh (KKBH)**

Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 Lanrivoaré / Takad Kerdrival - CS 10078 - 29290 Lanriware

Tél. : 02 98 84 28 65 - Fax : 02 98 32 43 37

email/postel : [accueil@ccpi.fr](mailto:accueil@ccpi.fr) - [www.pays-iroise.com](http://www.pays-iroise.com)

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé / Moullet gant livioù tennet eus plant war baper adaozet